

**Rioz, le 16 février 2018**

ABEO annonce le succès de son augmentation de capital de 26,8 M€ après exercice intégral de la clause d'extension

- > Montant total demandé : 29,4 M€ soit 1,26 fois supérieur à l'offre
- > Règlement-livraison et début des négociations des actions nouvelles : le 20 février 2018

ABEO, un des leaders mondiaux des équipements de sport et de loisirs, annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant de 26,8 M€, après exercice intégral de la clause d'extension.

Cette augmentation de capital fournit à la société des moyens complémentaires afin de poursuivre sa stratégie de développement basée sur un objectif clair et ambitieux : réaliser 300 M€¹ de chiffre d'affaires à mars 2020 en combinant croissance organique² et acquisitions ciblées tout en améliorant la rentabilité opérationnelle.

Olivier Estèves, Président-Directeur Général d'ABEO et Jacques Janssen, Directeur Général Délégué, ont déclaré à cette occasion : « *Nous tenons à remercier nos actionnaires historiques pour leur confiance renouvelée ainsi que les nouveaux investisseurs qui nous ont rejoints à l'occasion de cette opération, et plus généralement tous ceux qui ont choisi d'accompagner la réussite de notre développement. À travers cette levée de fonds, nous disposons de moyens additionnels afin de poursuivre ensemble notre stratégie pour bâtir un Groupe solide, rentable et aux ambitions de leader réaffirmées.* »

Principales caractéristiques de l'opération

L'augmentation de capital avec maintien du DPS a fait l'objet d'une demande globale de 932 542 actions au prix unitaire de 31,50 €, soit un montant total demandé de 29,4 M€.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 735 262 actions, soit un taux d'exercice des DPS de 99,3%. La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 197 280 actions.

ABEO a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, à hauteur de 111 047 actions supplémentaires, et ainsi de porter le nombre de titres offerts à 851 363, représentant un montant total levé de 26,8 M€. En conséquence, les souscriptions à titre réductible ne seront que partiellement allouées (coefficient d'attribution de 0,42426).

¹ Cette ambition construite lors de l'IPO 2016 inclut une croissance organique de 7% par an et une croissance externe de 12% par an du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, sans anticipation des éventuels effets de change à venir.

² Désigne la variation du chiffre d'affaires sur une période comparable et à périmètre constant, en excluant les impacts des variations de change.

Le capital social d'ABEO post-opération s'élèvera à 5 635 658,25 €, divisé en 7 514 211 actions de 0,75 € de valeur nominale chacune, se répartissant comme suit :

| Actionnaire | Nbr d'actions | % du capital | Nbr ddv théoriques | % ddv théoriques |
|---------------------------------------------------|------------------|----------------|--------------------|------------------|
| Olivier Estèves | 178 | 0,00% | 356 | 0,00% |
| Jalénia ⁽¹⁾ | 3 056 794 | 40,68% | 6 022 389 | 47,17% |
| Sous total Olivier Estèves | 3 056 972 | 40,68% | 6 022 745 | 47,17% |
| Jacques Janssen | 178 | 0,00% | 356 | 0,00% |
| Serdon ⁽²⁾ | 1 076 103 | 14,32% | 2 104 587 | 16,48% |
| Sous total Jacques Janssen | 1 076 281 | 14,32% | 2 104 943 | 16,49% |
| Sous total concert | 4 133 253 | 55,01% | 8 127 688 | 63,66% |
| Adora Holding ⁽³⁾ | 12 104 | 0,16% | 24 208 | 0,19% |
| CM-CIC Investissement SCR ⁽⁴⁾ | 1 385 828 | 18,44% | 2 633 074 | 20,62% |
| France Investissement Croissance 5 ⁽⁵⁾ | 375 721 | 5,00% | 375 721 | 2,94% |
| Nobel ⁽⁶⁾ | 428 006 | 5,70% | 428 006 | 3,35% |
| Autodétention ⁽⁷⁾ | 2 439 | 0,03% | 2 439 | 0,02% |
| Public | 1 176 860 | 15,66% | 1 176 860 | 9,22% |
| Total | 7 514 211 | 100,00% | 12 767 996 | 100,00% |

(1) La société Jalénia, dont le capital social est composé de 906.234 parts sociales, est contrôlée par Olivier Estèves, dans la mesure où il détient 793.309 parts sociales en pleine propriété et 72.328 parts sociales en usufruit. Olivier Estèves est Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.

(2) La société Serdon BV est contrôlée indirectement par Jacques Janssen par l'intermédiaire de Stichting Administratiekantoor Serdon (fondation de droit hollandais dont il est l'Administrateur unique), laquelle détient 100% des droits de vote au sein de Serdon BV, et par l'intermédiaire de la société Argo BV (dont Jacques Janssen détient 100% des titres), laquelle détient 70% du capital de Serdon BV. Jacques Janssen est Directeur Général Délégué et administrateur d'ABEO SA.

(3) La société Adora Holding, dont le capital social est composé de 1.586.793 parts sociales, est contrôlée par Gérard Barbafiéri (à hauteur de 793.395 parts en usufruit et 1 part en pleine propriété), son épouse, Denise Barbafiéri (à hauteur de 793.395 parts en usufruit et 1 part en pleine propriété), et sa fille, Carine Barbafiéri (à hauteur de 1.586.790 parts en nue-propriété et 1 part en pleine propriété). Gérard Barbafiéri est administrateur d'ABEO SA.

(4) CM-CIC Investissement SCR est administrateur d'ABEO SA.

(5) BPI France France Investissement, société de gestion de France Investissement Croissance V, est administrateur d'ABEO SA.

(6) Nobel est administrateur d'ABEO SA.

(7) Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité au 31 janvier 2018.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles auront lieu le 20 février 2018, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (Code ISIN : FR0013185857 – code mnémorique : ABEO).

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 24 janvier 2018 sous le n°18-025 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence enregistré le 24 janvier 2018 sous le numéro R.18-003, et de la Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'ABEO ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société (www.abeo-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

En complément des facteurs de risque décrits au chapitre 3 du Document de référence, l'investisseur est invité à prendre en considération les facteurs de risques complémentaires figurant au chapitre 2 de la Note d'opération.

Partenaires de l'opération

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |
| Chef de file et Teneur de Livre | Conseil juridique | Communication financière |

Retrouvez toutes les informations sur www.abeo-bourse.com

À PROPOS D'ABEO

ABEO est un acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. Au 31 mars 2017, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 167 M€, dont 70% sont réalisés hors de France, et compte 1 200 collaborateurs.

Créateur, fabricant et distributeur d'équipements de sport et de loisirs, ABEO accompagne ses clients professionnels : salles et clubs de sport spécialisés, centres de loisirs, secteur éducatif, collectivités locales, professionnels du bâtiment... dans la mise en œuvre de leurs projets.

ABEO dispose d'une offre globale unique avec une présence sur de nombreux segments : agrès et tapis de gymnastique, équipements de sports collectifs, éducation physique, murs d'escalade, loisirs, aménagement de vestiaires. Le Groupe détient un portefeuille de marques fortes, partenaires des fédérations sportives et présentes sur les grands événements sportifs dont les Jeux Olympiques.

ABEO (code ISIN FR0013185857, ABEO) est coté sur Euronext Paris – Compartiment C.

Contacts

Pour toute question liée à ce communiqué de presse, ou à ABEO, veuillez contacter **ACTUS finance & communication**

| | | |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------|
| Relations investisseurs – Corinne Puissant | investor@beo.fr | Tel : 01 53 67 36 77 |
| Relations presse – Serena Boni | presse@beo.fr | Tel : 04 72 18 04 92 |

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente, d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de vente, d'achat ou de souscription, des actions d'ABEO (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ABEO d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition de titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et ABEO n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.